

**COMMUNE  
DE  
CHÊNEX**

Madame, Monsieur,

à compter de la rentrée de septembre plusieurs modifications dans l'organisation des services sont à signaler.

**Temps d'Activités Periscolaires (TAP)**

Pendant l'année scolaire 2014-2015 les enfants ont pu profiter d'activités qui dépassent la simple garderie (activités manuelles, divers apprentissages, jeux élaborés). Lors de la concertation réalisée avec les parents le souhait de mettre en place des activités artistiques a fait consensus.

Par ailleurs sur une durée totale d'une heure de TAP, le temps d'activité était limité à 40' compte tenu du temps nécessaire à la mise en place des groupes et au retour au calme.

Par ailleurs dans l'intérêt de l'enfant il a été décidé de réduire le nombre d'enfants par groupe en créant un 5eme groupe ce qui nécessite un encadrant supplémentaire. Ainsi selon les groupes les enfants seront entre 12 et 14 (activités) et jusqu'à 18 maximum pour les espaces ludiques.

Ainsi à partir de la rentrée de septembre les modifications sont les suivantes :

- **Horaires des TAP** : 15h30 à 17h tous les jours
- **Inscription** : A la Période ou à l'année

Afin que tous les enfants puissent bénéficier des activités proposées par les animateurs et/ou intervenants, nous vous demandons de bien vouloir cocher maximum deux fois la case « activités » par semaine et par période.

Aucune modification inscription ou désinscription aux TAP ne pourra être apportée pendant la période en cours afin d'assurer un suivi au sein des activités pratiquées. Le service sera dû malgré l'absence de votre enfant.

Afin de gagner en efficacité et simplifier la démarche des parents **une plate-forme Internet dédiée aux inscriptions et annulations sera mise en place pour tous les services periscolaires** (garderie, cantine, TAP). Compte tenu du délai de mise en place du service et pour ne pas prendre de risque à la rentrée, cette plateforme sera fonctionnelle **pour les inscriptions de la période 2**. Une communication particulière sera faite avant les vacances de la Toussaint.

- **Activités - Au choix :**

- Espaces ludiques

- Aide aux devoirs (à partir du CP)

- Activités encadrées par des animateurs et/ou intervenant : activités manuelles, sophrologie, éveil musical, expression théâtrale (le planning des activités vous sera communiqué avant chaque période)

Les enfants scolarisés en Petite section et moyenne section bénéficieront des espaces ludiques et/ou de divers jeux extérieurs.

Afin de permettre un départ avant 17h (principalement pour les enfants qui ont d'autres activités) les enfants inscrits aux espaces ludiques auront la possibilité de partir entre 15h30 et 17h (départ libre). Attention, à partir de 15h30 le service périscolaire sera **forcément dû dans son intégralité quelle que soit l'heure de départ de l'enfant.**

- Le goûter sera fourni à tous les enfants présents au TAP

### **Tarifs**

Pendant l'année scolaire 2014-2015 le tarif était de 1€ pour tous pour une durée **d'une heure.**

Ces recettes, augmentée de la subvention de l'Etat permettaient globalement de couvrir les charges.

A titre d'information en 2014-2015 les tarifs des TAP, par tranche de quotient familial, dans les autres communes étaient les suivants :

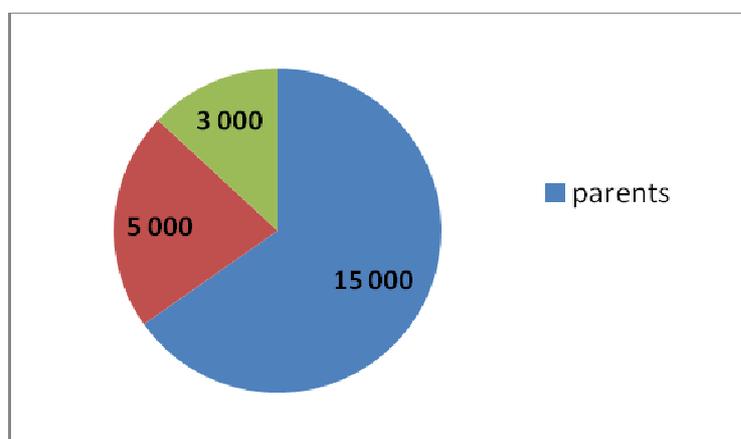
Beaumont		Viry		Valleiry		Vers	
0-500	1,1	0-450	1	0-600	0,25	0-800	1
501-700	1,4	451-700	1,15	601-1000	0,5	801-1100	1,2
701-900	1,7	701-1000	1,35	1001-1500	0,75	1101-1600	1,4
901-1200	2	1001-1400	1,58	1501-2000	1	1601-2100	1,6
1201-1500	2,3	1401-1800	1,83	2001-2500	1,25	>2100	1,8
1501-2000	2,6	1801-2200	2,1	>2501	1,5		
2001-2500	2,9	2201-2600	2,4				
2501-3000	3,2	2601-3000	2,7				
>3001	3,5	3001-3400	3				
		3401-3800	3,3				
		>3801	3,6				

Les TAP étaient gratuits dans les communes d'Archamps, Collonges sous/salève et Saint-Julien-en-genevois. Cette gratuité semble être remise en cause à Collonges sous/salève et Saint-Julien-en-genevois.

Pour l'année scolaire 2014-2015 trois paramètres sont à intégrer :

- Le temps d'accueil augmente de 50 %
- Les activités mises en place nécessitent de faire intervenir des professionnels
- Le souhait que chacun contribue à proportion de ses ressources par la mise en place du quotient familial

Les nouvelles charges du service sont de 23 000 € et réparties comme suit. Les recettes des parents couvrent 65 % du service.



Les tarifs décidés sont les suivants

Pour la garderie périscolaire

pour les TAP

et pour la garderie périscolaire

De 07h30 à 08h05

entre 15h30 et 17h

de 17h à 18h

Tranche	Tarif en €
0-600	0,5
601-1000	0,75
1001-1500	1,00
1501-2000	1,25
>2001	1,50

Tranche QF	Tarif TAP en €
0-600	1,5
601-1000	1,8
1001-1500	2,1
1501-2000	2,3
>2001	2,5

Tranche QF	Tarif en €
0-600	0,80
601-1000	1,10
1001-1500	1,40
1501-2000	1,60
>2001	1,70

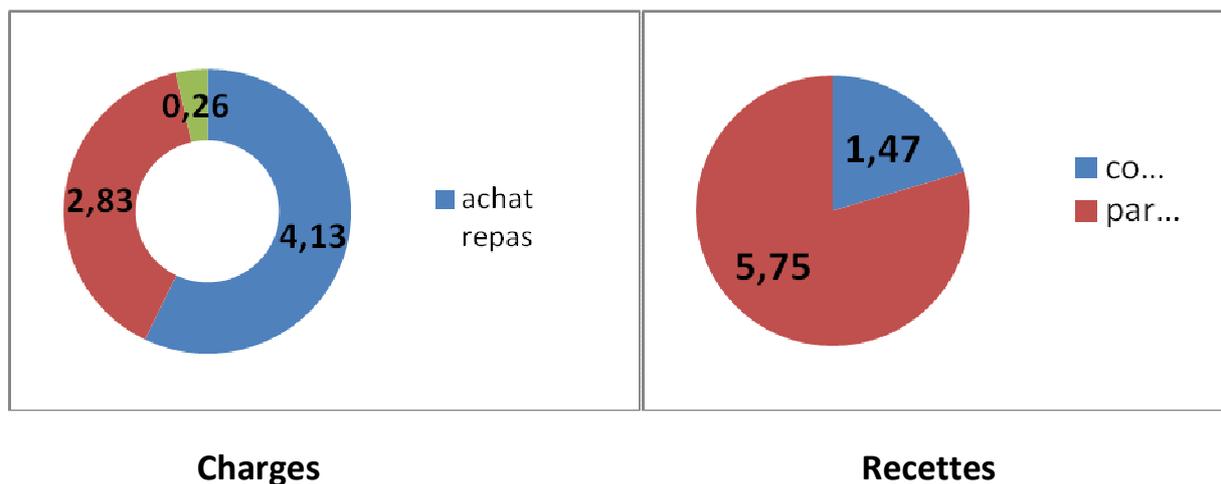
A titre d'exemple en 2014-2015 un certain nombre de parents venaient récupérer leurs enfants à la garderie à 17h. Le tarif était donc de 1€ (TAP) + 1,9 € (garderie) = 2,90 €

A partir de septembre 2015 seul le prix du TAP est à payer soit 1,5€ pour la tranche la plus faible ou 2,5€ pour la plus élevée.

## CANTINE

Pour mémoire le tarif de cantine était de 5,75€ pour tous depuis plusieurs années malgré l'augmentation de TVA et l'inflation contractuelle.

Ainsi pour un repas de cantine ayant un prix de revient de 7,22 € TTC les graphiques ci-dessous montre la structure des dépenses et recettes



**Ainsi les parents financent 80 % du prix du repas, le reste est financé par le budget communal soit l'ensemble des contribuables. Le coût du repas n'intègre pas l'amortissement du bâtiment qui est financé à 100% par le budget communal.**

Pour information les tarifs de cantine en 2014-2015 dans les communes voisines étaient les suivants

Beaumont		Viry		Valleiry	
0-500	3,2	0-450	1,5	0-600	2
501-700	3,95	451-700	2,2	601-1000	3
701-900	4,7	701-1000	2,95	1001-1500	4
901-1200	5,45	1001-1400	3,73	1501-2000	5,2
1201-1500	6,2	1401-1800	4,53	2001-2500	6,5
1501-2000	6,95	1801-2200	5,35	>2501	6,9
2001-2500	7,7	2201-2600	6,2		
2501-3000	8,2	2601-3000	7,05		
>3001	8,5	3001-3400	7,9		
		3401-3800	8,75		
		>3801	9,6		

Vulbens-Chevrier		Vers		Jonzier-Savigny	
0-1000	4,75	0-800	4,35	0-600	2
1001-1500	5,1	801-1100	5,55	601-1000	3
1501-2000	5,3	1101-1600	6,55	1001-1500	4
>2000	5,5	1601-2100	7,25	1501-2000	5,5
		>2100	8	>2001	6,5

Le conseil municipal a souhaité mettre en place le quotient familial non pas pour obtenir des recettes supplémentaires mais pour adapter le tarif aux moyens du foyer.

**Les objectifs poursuivis lors du choix de la grille tarifaire sont les suivants:**

1. Le tarif minimum correspond au prix du repas brut acheté au fournisseur
2. Le tarif le plus élevé est inférieur au prix de revient total du repas
3. L'écart entre le tarif le plus faible et le plus élevé reste modéré

Les tarifs à compter de septembre 2015 sont les suivants

tranche QF	tarif en €
0-600	4,2
601-1000	5,50
1001-1500	6,20
1501-2000	6,50
>2001	6,80

Cette répartition conduit au même niveau de recette pour la commune